

# LA POSITION DE LA FEMME DANS LE CORAN

---

<"xml encoding="UTF-8?>

Maintenant nous nous proposons de répondre à la question de savoir si l'Islam considère que la femme, en tant qu'être humain, est égale à l'homme, ou inférieure à lui.

La Philosophie spécifique de l'Islam concernant les droits de la famille



Concernant les droits de l'homme et de la femme l'Islam a une philosophie spécifique qui lui est propre, et qui diffère de ce qui s'est passé il y a 14 siècles et de ce qui se passe maintenant. Il ne croit pas que dans tous les cas l'homme et la femme ont les mêmes droits et les mêmes obligations. Dans certains cas, leurs droits et leurs obligations sont différents, et, par conséquent, parfois leur position est à cet égard similaire, et parfois dissemblable. Si l'Islam établit cette différence entre l'homme et la femme, ce n'est pas parce qu'il considérerait, comme certaines écoles de pensée, la femme avec mépris, ni parce qu'il la regarderait comme un être inférieur, mais pour d'autres raisons valables.

Sans doute avez-vous lu et entendu souvent les propos de certains imitateurs de l'Occident, alléguant que les lois de l'Islam concernant la dot, la pension de la femme, le divorce, la polygamie, etc. constituent la meilleure preuve du mépris de l'Islam pour la femme et de sa position favorisant l'homme.

Ils disent que durant toute la période historique antérieure au XXe siècle, tous les règlements et les lois, dans le monde, étaient fondés sur l'idée que l'homme est plus noble que la femme, et que celle-ci a été créée pour la jouissance de l'homme, et que les lois islamiques aussi tournent autour du pôle d'intérêts de l'homme.

Ils prétendent que l'Islam est la religion du sexe mâle, qu'il ne reconnaît pas la femme comme étant un être humain à part entière et que, pour cette raison, il ne lui accorde pas des droits égaux à ceux de l'homme. Ils disent que si l'Islam la reconnaissait comme être humain à part entière, il n'aurait pas autorisé la polygamie, il n'aurait pas donné à l'homme le droit de divorce, il n'aurait pas considéré le témoignage de deux femmes comme étant l'équivalent de celui d'un seul homme, il n'aurait pas fixé la part de la femme dans l'héritage à deux fois moins que celle de l'homme, il n'aurait pas donné à la femme un prix sous l'appellation de dot, il n'aurait pas fait dépendre la femme de l'homme sur le plan économique au lieu de la rendre indépendante de lui économiquement et socialement. Toujours selon ces esprits occidentalisés, les enseignements islamiques montrent par tout ce qui vient d'être énuméré que l'Islam regarde la femme avec mépris, et que, malgré sa prétention d'être la religion de l'égalité, celle-ci n'a pas été observée par lui, au moins dans le cas des relations familiales. Pour eux, l'Islam a marqué une nette préférence pour l'homme en matière de droits, en lui faisant toutes ces concessions. Dans leur optique, logiquement parlant, si l'Islam avait vraiment considéré la femme comme étant un être humain à part entière, il lui aurait accordé des droits similaires à ceux de l'homme ; mais ne l'ayant pas fait, il ne voit donc pas en elle un être humain à part entière.

### Egalité ou similarité

Le principe sur lequel se sont fondés les détracteurs de l'Islam est que l'homme et la femme étant l'un et l'autre des êtres humains, donc égaux et ayant même dignité, ils doivent jouir par conséquent des mêmes droits. Le point qui mérite d'être pris en considération à cet égard est de savoir si sur la base de la dignité humaine ils doivent tous deux avoir des droits égaux et sans discrimination de sexe, ou s'ils doivent jouir des mêmes droits indépendamment de leurs différences dans la vie. Il ne fait pas de doute que la dignité humaine, ou l'humanité, étant le trait commun entre eux, ils doivent avoir des droits égaux. Mais est-il nécessaire qu'ils aient aussi des droits similaires ?

Si, au lieu de suivre aveuglément la pensée occidentale, nous réfléchissons d'une façon indépendante, la première question qui se pose à l'esprit est : l'égalité des droits signifie-t-elle vraiment aussi similarité des droits ? En réalité, il s'agit de deux choses différentes. L'égalité signifie être égal en degré et en valeur, alors que la similarité signifie l'uniformité. Il est possible qu'un père distribue sa fortune entre ses trois enfants également, mais pas uniformément. Supposons que sa fortune consiste en divers biens, tels qu'un ma- gasin, une terre agricole et

une propriété en location à bail. Tenant compte des goûts et aptitudes respectifs de ses enfants, il donne le magasin à l'un, la terre agricole au second et la propriété en location à bail au troisième. Il prend soin que ce qu'il donne à chacun d'eux soit d'une valeur égale, et en même temps conforme à son goût et à son aptitude. Ainsi, il distribue sa fortune d'une façon égale, mais pas uniforme.

La quantité n'est pas la qualité, et l'égalité n'est pas l'uniformité. L'Islam ne croit pas à l'uniformité de l'homme et de la femme. Mais, en même temps, il ne réserve aucun traitement préférentiel aux hommes en matière de droits. Il a observé le principe de l'égalité entre l'homme et la femme, mais il s'oppose à l'uniformité de leurs droits.

L'égalité est un mot attrant, parce qu'elle implique un sens de non-discrimination. Un halo sacré lui est attaché. Elle évoque le respect, surtout lorsqu'elle est associée aux droits.

Quelle belle formule que "l'égalité des droits" ! N'importe quelle personne consciente est susceptible de succomber à son charme.

Je ne comprends pas pourquoi nous sommes tombés si bas, pour que les autres veuillent nous imposer leurs théories sur la similarité des droits des hommes et des femmes, à nous qui avons été les porte-drapeau de la science et de la philosophie ! Ce qu'on veut nous faire avaler ressemble à la situation d'un marchand qui veut vous vendre des betteraves pour des poires.

Il ne fait pas de doute que l'Islam n'a accordé en aucun cas à l'homme et à la femme des droits similaires. Mais il n'a pas prescrit non plus des devoirs et des punitions similaires aux deux sexes. En tout cas, la valeur totale des droits accordés à la femme n'est pas inférieure à celle des droits accordés à l'homme. Nous nous proposons de démontrer cette affirmation ci-après.

À une question se pose : pourquoi l'Islam a-t-il prescrit des droits dissemblables à l'homme et à la femme dans certains domaines ? Pourquoi n'a-t-il pas prescrit des droits similaires ? Est-il préférable que les droits de la femme et de l'homme soient à la fois égaux et similaires, ou bien égaux et dissemblables ?

Pour donner à ces interrogations une réponse complète, nous essaierons de diviser ce sujet en trois parties.

- 1 - La vue islamique de la position de la femme sur le plan de sa nature.
- 2 - L'effet de la disparité physique entre l'homme et la femme. Cette disparité physique les rend-elle dissemblables sur le plan des droits aussi ?

- 3 - Quelle est la philosophie qui se trouve à l'origine des lois islamiques qui traitent, dans certains cas, l'homme et la femme comme étant dissemblables ? Cette philosophie est-elle encore valable ?

### **La position de la femme dans la vision islamique**

Le Saint Coran n'est pas un simple recueil de lois et des règles sèches, sans explications de leur raisons d'être et de leurs buts finaux. Il renferme aussi bien des lois que de l'histoire, des exhortations religieuses, des explications du sens de la création ainsi que des milliers d'autres thèmes. Si, par endroits, il s'attache à prescrire des lois, ailleurs il parle de la nature et de la création. Ainsi il nous explique comment la terre, le ciel, les plantes, les animaux et l'homme ont été créés, et il nous dit quels sont les secrets de la mort et de la vie, de la puissance et de l'humiliation, de l'évolution et de la décadence, de la richesse et de la pauvreté.

Le Coran n'est pas un livre de philosophie, mais il ne manque pas, cependant, de présenter une opinion précise et claire sur l'univers, l'homme et la société, les trois thèmes qui constituent l'essentiel de la philosophie.

Le Coran ne se contente pas d'apprendre à ses adeptes une loi, ni de leur faire de simples prédications. Il forme chez eux -par l'explication de la sagesse de la création- une vision spéciale de l'univers et de la vie, et leur enseigne une méthode nouvelle de pensée. Le fondement des règles islamiques concernant les questions de la vie sociale, telles que la propriété, les droits familiaux, le gouvernement, etc. n'est autre chose que sa vision de la création et des êtres.

L'un des sujets que le Coran a expliqués, est la création de l'homme et de la femme. Il n'est nullement resté silencieux sur cette question. Il n'a pas laissé le champ libre aux intrus pour qu'ils fassent croire que l'attitude de l'Islam vis-à-vis de la femme est une attitude de mépris. Il a expliqué amplement ses points de vue sur ce sujet.

Pour connaître les points de vue de l'Islam sur la femme, nous devons savoir ce que le Coran dit à propos de son caractère inné. D'autres religions aussi ont évoqué cette question, mais c'est le Coran seulement qui a dit clairement dans de nombreux versets que la femme a été créée du genre de l'homme, et que la femme et l'homme ont tous les deux un même caractère inné. En effet, parlant d'Adam, le Saint Coran dit : «Allah vous a créés tous d'un seul être. IL lui en créa sa propre épouse et IL dissémina à partir d'eux des hommes en grand nombre et des femmes...» (Sourate al-Nisâ', 4 : 1)

Concernant l'humanité en général, il dit : «IL a créé de vous vos femmes» (voir : Sourate al-Nisâ', Sourate Ale 'Imran, et Sourate al-Rûm)

Contrairement à ce qu'affirment d'autres religions à ce propos, le Coran ne dit pas que la femme a été créée d'une matière inférieure à celle de l'homme ni qu'elle a des défauts de création, ni qu'elle a été créée à partir d'un membre d'Adam. Par conséquent, on peut constater que l'Islam n'a pas une position de mépris vis-à-vis de la femme, sur le plan de sa création et de son origine.

Il y a une autre théorie qui méprise la femme. Elle prévalait dans le passé et elle a laissé des traces désagréables dans la littérature. Selon cette théorie : "la femme est la cause de tous les péchés. Son existence même appelle le mal. La femme est un petit diable. Elle a une main dans chaque méfait que commet l'homme. Les hommes, eux, sont dépourvus de péché, c'est la femme qui les y entraîne. Le Diable n'a pas un accès direct aux hommes, c'est à travers les femmes qu'il trouve un chemin vers eux. Il souffle à la femme de mauvaises suggestions, et c'est cette dernière qui, à son tour, les souffle aux hommes. Adam fut chassé du Paradis à cause d'une femme. Le Diable avait fait dévier Eve, et c'est celle-ci qui a fait dévier Adam".

Le Coran a raconté le récit du Paradis, mais il ne dit nulle part que Satan, ou le serpent, a induit Eve en erreur, et que Eve a induit en erreur Adam. Il ne la blâme, ni ne l'innocente. Le Coran dit : «Nous avons dit à Adam : Séjourne, toi et ton épouse au Paradis et mangez-en les fruits.» (Sourate al-Baqarah, 2 : 35) Mais lorsque le Coran parle des mauvais conseils soufflés par Satan, il met en cause tous les deux : «Satan leur a soufflé de mauvais conseils» (Sourate al-A'râf, 7 : 20). «Puis il leur jura : «Je ne fais assurément que vous donner le bon conseil.» (Sourate al-A'râf, 7 : 21)

Ainsi, le Coran est fermement opposé à la fausse affirmation que la femme était la porteuse du péché et qu'elle serait un petit diable, affirmation qui prévalait avant l'époque de la Révélation, et dont l'écho continue de résonner dans différentes parties du monde.

Parmi les autres théories qui affichent du mépris pour la femme, il y a celle qui met en doute ses dispositions spirituelles et morales. Selon cette théorie la femme n'entre pas au Paradis, et elle ne peut pas monter haut sur l'échelle des positions spirituelles et religieuses, ni atteindre au même degré de Proximité d'Allah auquel un homme peut atteindre. En revanche, beaucoup de versets coraniques nous informent que la récompense que l'être humain est en droit d'espérer le Jour du Jugement, et la proximité d'Allah, ne sont nullement liées à son sexe, et dépendent uniquement des bonnes actions accomplies indifféremment par l'homme ou la femme. D'autre part, le Coran, chaque fois qu'il évoque un grand personnage et un saint, met à côté de lui une grande dame sainte. Ainsi, il parle avec beaucoup de révérence des femmes respectives d'Adam et d'Abraham, et des mères respectives de Jésus et de Moïse. Et lorsqu'il note que la femme de Noé et celle de Lot n'étaient pas des épouses dignes, il ne manque pas, ailleurs, de nous apprendre que la femme de Pharaon était une grande dame victime d'un mari pervers. Ainsi, on dirait que le Coran a voulu tenir un certain équilibre entre l'homme et la femme dans les histoires qu'il a mises en scène, et éviter que les héros de ces histoires soient exclusivement des hommes.

Parlant de la mère de Moïse, le Coran dit : «Nous avons fait connaître à la mère de Moïse Notre Volonté en [lui] disant : Mets-le dans un panier, et jette-le dans la rivière, afin que les flots le déposent sur la berge.» (Sourate Tâhâ, 20 : 39)

A propos de la mère de Jésus, il dit qu'elle avait atteint une si haute position spirituelle que les anges venaient lui parler pendant qu'elle faisait ses actes d'adoration au sanctuaire, et qu'elle recevait ses provisions de bouche de sources surnaturelles. Sa haute position spirituelle avait même déconcerté le Prophète de son époque, Zakariyyâ, lequel resta ébahî en constatant que cette Dame jouissait d'un degré de proximité d'Allah qui dépassait le sien.

Il y eut beaucoup de femmes saintes dans l'histoire de l'Islam. Peu d'hommes ont atteint la sublime position de Khadîjah, et aucun homme, hormis le Saint Prophète et l'Imam Ali, ne pouvait rivaliser avec Fâtimah al-Zahrâ', sa haute position. Elle occupa une position supérieure même à celle de ses fils, qui étaient pourtant des Imams, et à celle des Prophètes, excepté le

dernier, le Prophète Mohammad. L'Islam ne fait pas de discrimination entre l'homme et la femme dans leur cheminement vers Allah. La seule différence que l'Islam a faite entre la femme et l'homme dans leur marche vers la Vérité est qu'il a choisi l'homme pour porter la Charge de la Prophétie, du Message et de la guidance des gens vers le Droit Chemin, car il a considéré que l'homme convient mieux à cette tâche.

Une autre théorie de mépris pour la femme est celle qui prône la renonciation et le célibat. En effet, certaines religions considèrent les relations sexuelles mêmes, comme quelque chose de répugnant. Selon la croyance des tenants de cette théorie, seuls ceux qui restent célibataires peuvent atteindre à un haut degré de spiritualité. Un des dirigeants religieux de l'époque contemporaine n'a-t-il pas déclaré : «Coupez l'arbre du mariage avec la hache de la virginité». Les hommes religieux de cette catégorie tolèrent le mariage seulement en tant qu'un moindre mal. En d'autres termes, ils soutiennent qu'étant donné que la plupart des gens sont incapables de mener une vie de célibat, et que pour éviter qu'ils ne soient entraînés à avoir des rapports sexuels avec plusieurs femmes, faute de pouvoir maîtriser leur volonté, il vaut mieux qu'ils se marient avec une seule. S'ils recommandent la renonciation et le célibat, c'est parce qu'ils regardent la femme avec suspicion, et considèrent l'amour qu'on éprouve pour elle est un grand mal moral.

L'Islam s'oppose fermement à cette vision absurde, et considère le mariage comme étant sacré et le célibat comme une attitude blâmable. L'amour des femmes a été considéré comme l'un des caractères des Prophètes. Par ailleurs, le Saint Prophète a dit : «J'aime dans la vie d'ici-bas trois choses : le parfum, les femmes, et la Prière, qui est la prunelle de mon il.»

Bertrand Russell dit : «Toutes les religions, l'Islam mis à part, regardent les relations sexuelles avec suspicion. En revanche, l'Islam, soucieux de l'intérêt social, les a régularisées et restreintes, sans toutefois les considérer comme un acte bas.»

Une théorie qui avait existé et qui avait une vision dégradante de la femme, était celle qui affirmait que la femme avait été créée au service de l'homme. L'Islam est loin de partager les idées professées par cette théorie, car il dit en toutes lettres que le ciel, la terre, l'air, les nuages, les plantes et les animaux ont été créés tous au service de l'humanité. Il ne dit pas que la femme a été créée pour l'intérêt de l'homme. Pour lui, l'homme et la femme ont été créés pour servir l'un l'autre. En effet le Coran dit : «Les femmes sont un habillement pour vous [les

hommes] et vous êtes un habillement pour elles.»

(Sourate al-Baqarah, 2 : 187)

Si le Coran avait affirmé que la femme n'était qu'une simple dépendance de l'homme, et qu'elle n'avait été créée que pour le service de l'homme, cette vue aurait certainement été reflétée dans les lois islamiques. Mais il n'y a rien de tel dans le Coran, lequel n'a nullement expliqué la création de cette manière, ni n'a dit, nulle part, que la femme est un simple accessoire de l'homme. C'est pourquoi une telle absurdité n'a pas trouvé place dans la loi islamique.

Selon une autre théorie qui avait cours dans le passé, la femme serait un mal indispensable pour l'homme. Anciennement, beaucoup de gens éprouvaient un immense mépris à son égard .....et la considéraient comme étant une source de malheur et